



**ASSOCIATION SPORTIVE ROCHETTOISE**

**Impasse des Pincevents 77000 la Rochette**  
**Tel : 01 64 37 23 41**  
**Site internet : <https://www.asrochettoise.com/>**



**ARTS MARTIAUX – ATHLETISME - BASKET BALL – BADMINTON - EDUCATION SPORTIVE – FOOTBALL -  
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE – PETANQUE – TENNIS - TIR A L'ARC – VTT - VOLLEY BALL**

## **PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR**

### **de L'AS ROCHETTOISE (ASR) du 9 décembre 2024**

#### **Présents :**

- **Mairie** : Morgan Evenat,
- **ASR** : Président : Michel Bourreau ; Trésorière : Sylvie Lecuyot ; Secrétaire : Paul Vitani ;  
Conseiller municipal / Secrétaire adjoint ASR : Frédéric Montaillier et Webmaster ASR : Jean-Marie Tran.
- **Sections** : Arts martiaux, Athlétisme, Badminton, Basket-ball, Multisports, GV, Pétanque, Tennis, Tir à l'arc, VTT, Volley-ball.
- **Absence non motivée** : Section Football

#### **Informations générales :**

Présentation de Mr Jean-François QUICRAY ; Président du club de Basket de Dammarie-les-Lys, club accueillant pour la saison 24/25 le groupe loisirs de la Rochette à la suite de l'interruption de la convention, avec le club de Vaux-le-Pénil, par la mairie de La Rochette.

Une AG constitutive et des statuts sont prévus pour la création d'un club Dammarie-les-Lys /La Rochette, sachant qu'une seule section loisirs sera rattachée au dit nouveau club. L'installation sportive de La Rochette (gymnase R Huard) n'est pas homologuée pour accueillir des compétitions officielles.

Pour information ; Mr François BAILLY- COMTE est le nouveau Président du Football.

#### **Point financier ASR :**

Montant de la subvention municipale 2024 : 73 000 €, revalorisée de 8 000 € par rapport à 2017.

Cette subvention intègre les récompenses municipales et le petit matériel.

Les sections doivent toujours faire la demande d'une subvention petit matériel (200 € maximum) avant le 30 juin de chaque saison sous réserve de production de factures de la saison en cours.

Le Président ASR a fait une demande d'acompte pour éventuellement aider les sections en difficulté de trésorerie. Elle sera versée mi-février 2025.

La section Tir à l'arc assurera en 2025 un deuxième remboursement (800 €) au titre du prêt accordé par l'ASR via la convention ASR/Tir à l'Arc.

#### **Date de l'AGO 2024 ASR :**

Le jeudi 15 mai 2025 est retenu.

Chaque section doit faire un bilan de sa saison en cours ( 5 minutes maximum.)

Les récompenses municipales 2025 seront dédiées aux trésoriers/trésorières à cette AG 2024.

#### **Fournitures des documents de fin d'année 2024 :**

Le Président de l'ASR a distribué les fiches annuelles à compléter par chaque section à destination de l'ASR.

Jean-Marie TRAN a projeté lesdites fiches pour des compléments d'instructions afin de bien les remplir  
Aucune ligne ou modification ne doit être ajoutée aux documents.

Les renseignements des fiches doivent correspondre aux éléments votés aux AG de chaque section.  
Les documents doivent être retournés complétés pour le 19 janvier 2025. (Délai de rigueur)

**Planning des évènements des sections jusqu'à fin juin 2025 :**

Le Badminton souhaite ajouter les 10 et 11 mai 2025. (Compétition jeunes Huard)

Le Volley-ball (Tournoi et AG) retient les 14 et 15 juin et l'Athlétisme le 22 juin. (Huard + stade)

L'EMS pourrait retenir le 21 juin. (Huard + stade)

Le Tir à l'arc demande aussi de disposer du gymnase Tabourot le 29 mars 2025.

**Questions diverses :**

Le raccordement de la fibre au Mille clubs/Maison des Associations est toujours en attente....

Date butoir de fin janvier 2025 pour l'arrêt de l'ADSL cuivre.

La propreté et le nettoyage du gymnase Huard restent un problème.

Le LEP est principalement en cause, mais des sections sont aussi concernées et doivent faire le nécessaire.

Une réflexion est en cours avec la Mairie pour supprimer les bouteilles en plastique afin de rentrer dans une démarche éco-responsable.

**Secrétaire**  
**Paul VITANI**

**Président**  
**Michel BOURREAU**

**Fin de la réunion à 21h15.**